



## Tous en grève le 21 janvier 2010 - Agences de l'eau – ONEMA- ONCFS

Nos établissements sont déjà soumis aux mesures « RGPP 1 » et au non remplacement d'un départ à la retraite sur deux. Contre la fusion des services départementaux ONCFS et ONEMA sous l'égide des préfets et contre la mutualisation de l'ONEMA et des 6 Agences de l'eau, nous avons déposé en avril 2009 une plate-forme revendicative intersyndicale.

En ce début 2010 avec l'annonce d'une RGPP 2 destructrice, le Premier ministre veut amplifier la déstabilisation du MEEDDM et de ses établissements, multiplier la sous-traitance... Après la première vague de la RGPP 1 dont nous ressentons les effets, voici venir la 2<sup>ème</sup> lame de fond de la RGPP 2 où tout y passe avec notamment les opérateurs de l'Etat (c'est nous !) en 1<sup>ère</sup> ligne. Et tout cela, dans un calendrier intenable avec des consultants privés. Inutile de dire que les réflexions vont être menées à la hache sans trop se préoccuper des personnels...

C'est la marque de fabrique qui caractérise ce gouvernement.

**Du régime amaigrissant de la RGPP 1 à l'amputation de la RGPP 2, pour nous, c'est NON sur la méthode comme sur le fond !**

### **C'est pourquoi, ensemble et unis, mobilisons nous pour :**

- l'avenir de nos missions et établissements,
- l'amélioration de nos statuts, de notre pouvoir d'achat (titulaires et contractuels),
- la défense de nos compétences techniques, de nos conditions de travail, et du respect des personnes, déstabilisées par le management de la performance individuelle,
- des recrutements à hauteur des besoins du service public de l'environnement.

**Nous vous invitons à participer à des heures d'informations et à la grève le 21 janvier 2010.** Ce jour là d'autres secteurs du MEEDDM, et de la Fonction Publique seront également dans l'action.

### **Ensemble et unis, pour : L'avenir de nos missions et établissements**

A nos demandes de garanties de l'intégrité fonctionnelle, structurelle et des missions de chaque établissement, le ministère assure qu'elles « ne seront pas remises en cause ».

**Le rapprochement des services de police de l'eau et de la nature** sous l'autorité du préfet avec la création des DDT a fait l'objet de circulaires ou communiqués en 2009 prévoyant des conventions tripartites ou quadripartites (avec le Parquet) et plans de contrôle inter-services des polices de l'environnement. Au delà de ces pratiques, l'expérimentation menée dans 13 départements avant généralisation au 1<sup>er</sup> janvier 2011 doit identifier les conditions d'un fonctionnement en commun « dans le respect des métiers des agents et sans remettre en cause la structure des services » (circ. 23 juin 2009) et « tester la mise en œuvre d'actions plus structurantes » (circ. 23 nov. 2009). Si les mots évoluent (fusion, coordination, rapprochement...), l'incertitude demeure sur ce que décideront gouvernement et préfets et sur les gains d'efficacité annoncés. Pour garantir l'équilibre entre les différentes missions de chaque établissement (prévention, connaissance et données, police

administrative et avis, police judiciaire...), la technicité et l'indépendance des agents vis à vis des pressions... Le MEEDDM doit s'engager.

**La mutualisation entre Agences de l'eau et ONEMA** fait l'objet de 60 actions mettant en commun des fonctions ou des moyens (51 sont déjà engagées, une trentaine d'emplois supprimés et des centaines impactés) : l'ONEMA est pilote pour 29 actions selon les missions prévues par la loi LEMA. Le projet de créer un GIP (Groupement d'Intérêt Public) pour porter les autres actions a fait l'objet d'un avis négatif en décembre au secrétaire général (structure intermédiaire supplémentaire sans valeur ajoutée et difficultés juridiques...). A la place du GIP, sont proposés des conventions inter-établissements et des groupements de commandes, la mutualisation du calcul et de la perception de certaines redevances exigeant un décret. L'abandon du GIP (après son « gel »), et aucune mobilité géographique imposée doivent être confirmés. De même que la consultation des CTP de chaque Agence et de l'ONEMA sur les projets de conventions les concernant, et le suivi de l'impact précis sur les agents.

### **Des recrutements et des moyens à la hauteur des enjeux**

Nous demandons des moyens logistiques et humains bien dimensionnés intégrant la mise en œuvre des mesures du Grenelle Environnement avec des recrutements d'ATE et TE, de personnels administratifs, d'ingénieurs. Au moins 320 emplois supplémentaires (ONEMA et Agences de l'eau), c'est le chiffre porté par l'intersyndicale pour espérer satisfaire aux objectifs des nouvelles missions « eau et milieux aquatiques » du projet de loi « Grenelle II ».

L'application du non remplacement d'1 départ sur 2 est un non sens. L'ouverture d'une discussion sur les besoins d'emplois pluriannuels dans les domaines eau et biodiversité est plus que nécessaire (réunion promise au CTPM, convoquée fin septembre et annulée).

### **L'amélioration du statut des contractuels**

Notre revendication d'une amélioration du statut des contractuels des établissements (ONCFS et ONEMA dans un 1<sup>o</sup> temps suivis des autres) par extension du statut de 2007 des personnels des Agences de l'eau, avec son adaptation/amélioration au vu de son application, a reçu une réponse positive de principe. Mais la dernière réunion paritaire a montré qu'il faut accélérer la préparation des textes et prendre en compte notre expérience : c'est une condition indispensable pour tenir l'objectif du MEEDDM de publier les textes en mai/juin 2010. Pour un statut amélioré des personnels contractuels, nos propositions doivent être entendues et il faut prévenir toute tentative de régression.

### **L'amélioration de la gestion et des carrières des ATE et TE**

A notre revendication de résorption des retards dans la gestion de carrières des ATE et TE, le ministère répond qu'il le sera en totalité en 2010. Nous y sommes, alors tous les avancements prononcés doivent être notifiés! A l'avenir, les déroulements de carrière des ATE et TE doivent s'accélérer. Il n'est pas acceptable que des agents qui font correctement leur travail n'accèdent jamais au sommet indiciaire de leur corps. Nous voulons des revalorisations indiciaires et l'intégration des primes dans le calcul des droits à pension.

**Pour nous tous, la valeur du point d'indice** par rapport à l'indice des prix à la consommation est en chute de 8 % depuis 2000. Avec les 0,5 % d'augmentation prévus, solde de tout compte pour 2010, la dégringolade va s'accroître.

Plus largement, le pouvoir d'achat doit faire l'objet de revalorisations indiciaires. Lors du départ à la retraite des titulaires, la faiblesse des pensions révèle le cache misère des primes, non prises en compte dans le calcul. Et le gouvernement en rajoute sur la « modularité » des primes !

**Pertes de pouvoir d'achat  
et « smicardisation » des traitements : cela suffit !**